

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SARL Serynis – RCS ST ETIENNE 805 233 699

## 1. Application des conditions générales

La conclusion du contrat général de vente implique l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes les conditions d'achats, sauf dérogation convenue par la SARL SERYNIS.

## 2. Confidentialité

Les études, plans, maquettes, perspectives, dessins et autres documents remis ou envoyés par la SARL SERYNIS demeurent sa propriété. Sauf autorisation préalable, le client s'interdit de les modifier, les altérer, les copier ou les reproduire par quelques moyens que ce soit et de les communiquer à un tiers.

## 3. Formation du contrat

Sauf délai spécifique qui sera mentionné, tout devis ou offre de la SARL SERYNIS n'est valable que pour un délai de 30 jours à compter de la date d'émission. Les commandes passées à la SARL SERYNIS constituent un engagement ferme d'achat et doivent être identiques en tout point de l'offre. Les ventes ne deviennent définitives qu'après acceptation écrite de notre société.

## 4. Livraison, délais

Les délais de livraisons sont indiqués sur le bon de confirmation de commande et sont comptés à partir de la réception de l'acompte s'il y a lieu. En cas de vente à domicile il convient d'entendre par acompte celui versé après l'expiration du délai de réflexion. En cas de retard dus aux fournisseurs de la SARL SERYNIS, celle-ci ne sera pas tenue responsable du retard apporté à la livraison et l'acquéreur ne pourra en aucun cas se prévaloir de ce retard pour annuler sa commandes ou demander des dommages et intérêts.

## 5. Réserve de propriété

LA SARL SERYNIS conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif du prix en principal et accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire, la SARL SERYNIS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Cependant les risques de pertes et de détérioration des biens vendus et des dommages qu'ils pourraient causer passent à l'acheteur dès leur livraison. Ce dernier est donc tenu de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques.

## 6. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur et des frais de transport applicables au jour de la commande. En cas de pose ou d'installation, si le client n'a pas terminé les travaux ou aménagements nécessaires avant installation, la SARL SERYNIS facturera à ce dernier les frais (notamment de main d'œuvre et de transport) en résultant.

## 7. Dimensions, coloris

Les dimensions, couleurs, poids de certains matériaux, tels que toiles, tissus, lames, cuir... sont soumis à des variations inhérentes à leur nature et de ce fait ne sont garantis que dans la limite des tolérances d'usages ; notamment la SARL SERYNIS ne garantit pas la parfaite identité de nuances entre l'échantillon retenu par le client et le produit livré.

## 8. Transport

Les marchandises voyagent aux risques et péril du destinataire qui devra exercer son recours contre les compagnies de transport, seules responsables de toutes avaries de route. Les réclamations doivent être faites dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise.

## 9. Clause résolutoire

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des deux parties, 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, la présente vente sera résiliée de plein droit. La partie défaillante indemniserà l'autre partie de l'intégralité du préjudice causé par la défaillance.

## 10. Conditions de règlement

- Démarchage et vente à domicile : Aucun acompte ne pourra être demandé avant le délai de réflexion conformément à l'article L121-26 de code de la Consommation.
- Dans les autres cas :

Ventes aux professionnels	Première commande	100% à la commande + envoi du formulaire d'ouverture de compte complété
	Commandes suivantes, <i>inférieures à 3.000,00 € HT</i>	100% à réception de facture
	Commandes suivantes, <i>supérieures ou égales à 3.000,00 € HT</i>	30% à la commande 70% à 30 jours nets date de facture
Ventes aux professionnels : Cas particulier des couvertures de fosses	Pour toutes commandes	50% à la commande 30% en fin de fabrication, avant expédition sur chantier 20% à réception de facture en fin de chantier
Ventes aux particuliers	Pour toutes commandes	50% à la commande 50% à réception de facture à la livraison ou en fin de chantier

## 11. Clauses pénales

Tout règlement intervenant après la date de paiement figurant sur la facture entraîne l'application de pénalité d'un montant égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur le jour de la facturation.

Cette pénalité est calculée sur le TCC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement, seront exigibles conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.